

LISTE EMPLACEMENTS RESERVES

N°	N° de parcelles	Objet	Surface en m²	Bénéficiaire	Justifications
1	F 1578 - F 1577 ZD 105	Mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales (bassins de rétention)	3085	Collectivité	Le territoire de la commune de Breuillet est impacté par des problématiques récurrentes liées aux écoulements des eaux. Ces aménagements sont issus du schéma directeur des eaux pluviales.
2	ZH 10		3028		
3	ZC 32		2941		
4	G 1017		2015		
5	H 887		3407		
6	D472				
7	E 2123 E 2312 E 2313	Aménagement de la voie Allée du Bois du Fosses	229	Collectivité	Cette voie actuellement fermée au public au seul usage des propriétaires riverains est en continuité avec l'impasse des Oiseaux ; son acquisition transformerait l'impasse en rue comportant deux accès.
8	E 743 E 2086 E 2084 E 744 E 750 E 748 E 742	Création et aménagement d'une liaison douce	336	Collectivité	Dans le but d'améliorer le maillage des déplacements doux et de promouvoir les pratiques de proximité, la collectivité souhaite compléter le maillage de liaisons douces depuis les commerces, les services et équipements vers les nouveaux quartiers d'habitat.
9	D 2402 D 2400	Création et aménagement de l'accès à la zone AU n°13 de l'Arboretum	822	Collectivité	Dans le cadre de l'aménagement de la zone à urbaniser de l'Arboretum, l'accès depuis la Route de l'Eglise est à élargir.

Liste des éléments de patrimoine protégés

N°	Nom - Localisation	Objet
1	Le temple protestant - Rue du Centre	Temple
2	Le Prieuré - Route de l'Eglise	Prieuré
3	L'Eglise Saint-Vivien - Route de l'Eglise	Eglise
4	Le Presbytère - Route de l'Eglise	Presbytère
5	Le Logis de Taupignac - Taupignac	Logis
6	Le Pigeonnier de Taupignac - Taupignac	Pigeonnier
7	Le Logis de la Simandière - Chemin des carrières	Logis
8	Le Logis de Chalezac - Route de Chalezac	Logis
9	Le Puits de Chalezac - Route de Chalezac	Puits
10	Le Four à chaux - La Garenne	Four à chaux
11	Le Cimetière protestant - Coulonges	Cimetière
12	Le Logis du Calteau - Le Calteau	Logis
13	Le Moulin de Taupignac - Taupignac	Moulin
14	Tronc - Les Sables de Pigautier	Arbre à cavité
15	Châtaignier - Les sables de Pigautier	Arbre à cavité
16	Chêne - Les sables de Pigautier	Arbre à cavité

COMMUNE DE BREUILLET

PLAN LOCAL D'URBANISME

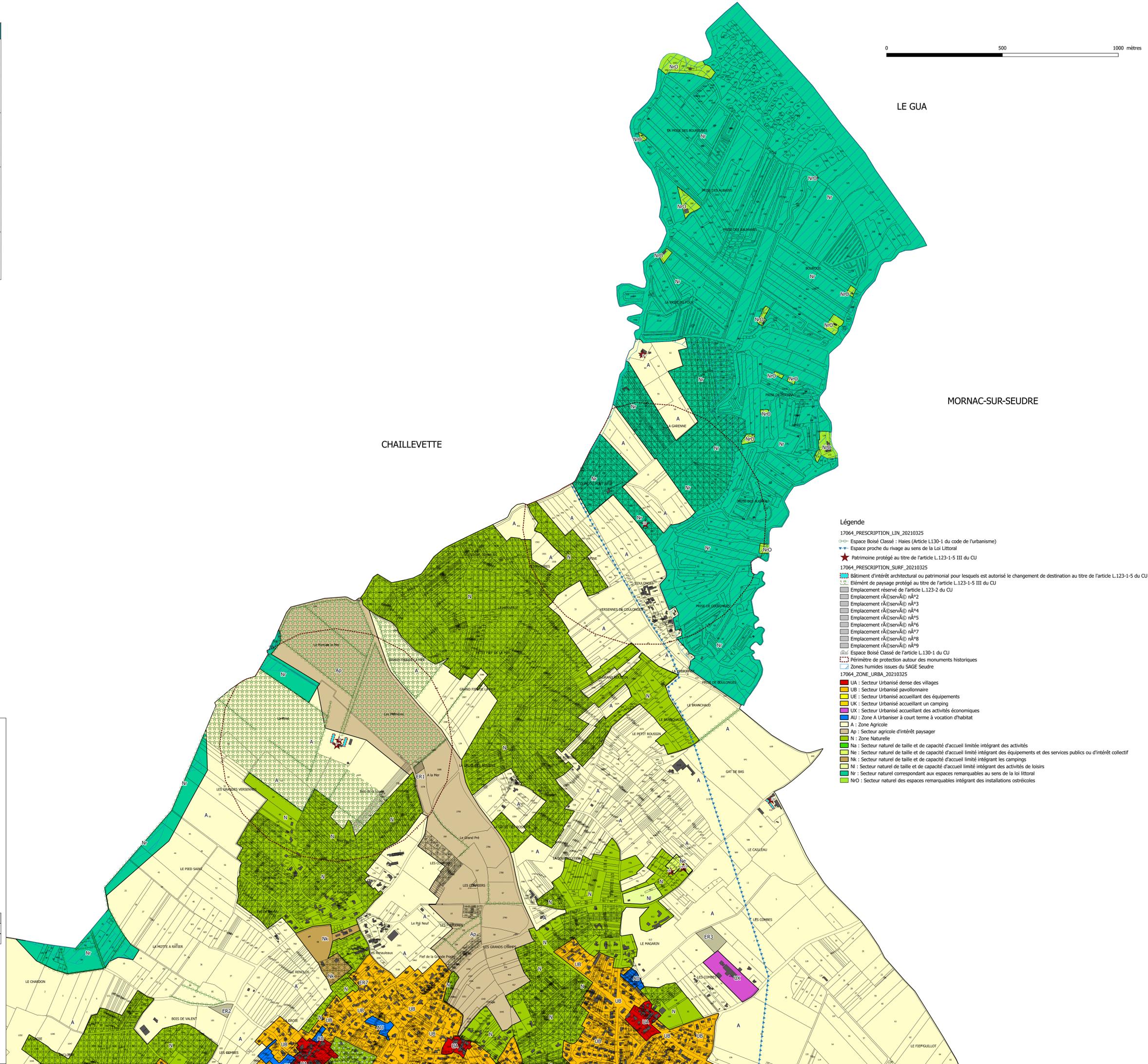
PIECE N° 4.0  
PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000  
PLANCHE SUD (1/2)

Division générale	PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
	13/08/2015	25/06/2019	27/02/2020
Modification N°1	9/02/2023		28/09/2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2023  
Le Maire,

Etudié par  
AGENCE UH

Place du Marché - 17610 SAINT-SALVANT  
Tel : 05 46 91 46 05 | contact@agenceuh.fr



**Légende**

17064\_PRESCRIPTION\_LIN\_20210325

- Espace Boisé Classé : Haies (Article L.130-1 du code de l'urbanisme)
- Espace proche du rivage au sens de la Loi Littoral
- Patrimoine protégé au titre de l'article L.123-1-5 III du CU

17064\_PRESCRIPTION\_SURF\_20210325

- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels est autorisé le changement de destination au titre de l'article L.123-1-5 du CU
- Élément de paysage protégé au titre de l'article L.123-1-5 III du CU
- Emplacement réservé de l'article L.123-2 du CU
- Emplacement rA@servA@ nA°2
- Emplacement rA@servA@ nA°3
- Emplacement rA@servA@ nA°4
- Emplacement rA@servA@ nA°5
- Emplacement rA@servA@ nA°6
- Emplacement rA@servA@ nA°7
- Emplacement rA@servA@ nA°8
- Emplacement rA@servA@ nA°9
- Espace Boisé Classé de l'article L.130-1 du CU
- Périmètre de protection autour des monuments historiques
- Zones humides issues du SAGE Seudre

17064\_ZONE\_URBA\_20210325

- UA : Secteur Urbanisé dense des villages
- UB : Secteur Urbanisé pavillonnaire
- UE : Secteur Urbanisé accueillant des équipements
- UK : Secteur Urbanisé accueillant un camping
- UX : Secteur Urbanisé accueillant des activités économiques
- AU : Zone A Urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- A : Zone Agricole
- Ap : Secteur agricole d'intérêt paysager
- N : Zone Naturelle
- Na : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des activités
- Ne : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des équipements et des services publics ou d'intérêt collectif
- Nk : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant les campings
- Ni : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des activités de loisirs
- Nr : Secteur naturel correspondant aux espaces remarquables au sens de la loi littoral
- NrO : Secteur naturel des espaces remarquables intégrant des installations ostricoles